



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 9 JUIN 2023

DÉLIBÉRATION

N°2023-06-DEL-237

OBJET :

DESAFFECTATION ET  
DECLASSEMENT DU  
DELAISSE DE VOIRIE  
SITUE LE LONG DE LA  
ROUTE  
DEPARTEMENTALE  
N°1 (RD1) A TRIEL-  
SUR-SEINE

RAPPORTEUR :

M. Philippe DA-RIN

NOMBRE DE

CONSEILLERS EN  
EXERCICE : 33

PRESENTS/  
REPRESENTES :

33

VOTANTS :

33

Le 09 JUIN 2023 à 9H30, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 1<sup>er</sup> JUIN 2023

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS :

Monsieur Cédric AOUN, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Madame Amandine BENOIST, Madame Frédérique MAHER, Madame Sophie KERIGNARD, Monsieur Stéphane FRANCOIS-LUBIN remplace Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Madame Line WENZEL, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Monsieur Jonas MAURY, Madame Melody SENAT,

ONT DONNÉ POUVOIR :

Madame Valérie LEFUEL-DUVAL donne pouvoir à Madame Catherine EVANO, Monsieur Pascal GILLES donne pouvoir à Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Marc FONTAINE donne pouvoir à Madame Bérengère VOILLOT, Monsieur Fabien TANTI donne pouvoir à Madame Françoise POIRRIER, Madame Valérie LENORMAND donne pouvoir à Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Fernando MENDES donne pouvoir à Monsieur Florent BEQUIGNON, Madame Souad BENDJEDDOU donne pouvoir à Madame Line WENZEL, Monsieur Christophe MARGAT donne pouvoir à Madame Frédérique MAHER, Monsieur Hakan KARACIGER donne pouvoir à Monsieur Philippe DA-RIN, Monsieur Hassan AHSSAKOU donne pouvoir à Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Madame Christèle DIDIERJEAN donne pouvoir à Monsieur Gil GOMES, Madame Paméla BUQUET-MAIRE donne pouvoir à Madame Amandine BENOIST, Monsieur Julien SAUVÉ donne pouvoir à Monsieur Jonas MAURY, Madame Anne LAPORTE donne pouvoir à Madame Sophie KERIGNARD, Madame Fabienne TANTI donne pouvoir à Monsieur Cyrille ARZEL.

EXCUSÉ(S): 0

ABSENT(S): 0



**OBJET : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DELAISSE DE VOIRIE SITUE LE LONG DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE N°1 (RD1) A TRIEL-SUR-SEINE**

**VU** les articles L. 2121-29 et L. 2122-21 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques,

**VU** l'article L. 161-10 du Code rural et de la pêche maritime,

**VU** l'article L. 134-1 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration,

**VU** la délibération n°20200703 DEL05 du Conseil municipal en date du 3 juillet 2020,

**VU** la délibération n°20230125DEL002 du Conseil municipal en date du 25 janvier 2023,

**VU** le plan parcellaire,

**VU** le procès-verbal de constat d'huissier en date du 27 avril 2023,

**VU** l'avis rendu par la Commission aménagement, travaux, sécurité, cadre de vie et développement durable le 22 mai 2023,

**CONSIDERANT** que la commune de Triel-sur-Seine est propriétaire du délaissé de voirie situé le long de la route départementale n°1 (RD1), qu'elle est disposée à céder à Monsieur Cédric BEURAIN en vue de son activité agricole,

**CONSIDERANT** que ce délaissé de voirie n'est pas utilisé par le public et a fait l'objet d'un constat d'huissier établissant sa désaffectation,

**CONSIDERANT** que la commune est disposée à procéder à son déclassement, qui s'avère nécessaire, au sein de la zone décrite ci-dessous :

- Le délaissé de voirie concerné d'une superficie totale de 3081 m<sup>2</sup> est représenté sur le plan susvisé.
- La partie du délaissé de voirie n'étant à ce jour pas cadastrée, il convient de procéder à l'établissement d'un document d'arpentage.

Le Conseil municipal, après avoir entendu les explications de son rapporteur et en avoir délibéré **à la majorité**, avec 19 voix pour, 12 abstentions et 2 voix contre (pour : Cédric AOUN, Valérie LEFUEL-DUVAL, Catherine EVANO, Philippe DA-RIN, Hakan KARACIGER, Françoise POIRRIER, Fabien TANTI, Fernando MENDES, Fabienne TANTI, Christophe MARGAT, Gilles GAILLARD, Pascal GILLES, Gil GOMES, Frédérique MAHER, Cyrille ARZEL, Christèl DIDIERJEAN, Julien SAUVE, Jonas MAURY, Melody SENAT; abstention : Bérengère VOILLOT, Marc FONTAINE, Valérie LENORMAND, Pamela BUQUET-MAIRE, Florent BEQUIGNON, Amandine BENOIST, Sophie KERIGNARD, Anne LAPORTE, Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Line WENZEL, Hassan AHSSAKOU, Souad BENDJEDDOU ; contre : Yvon ROSCONVAL, Ahcène MEBARKI).

### **DÉCIDE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> : DE CONSTATER** la désaffectation du délaissé de voirie situé le long de la route départementale n°1 (RD1) à Triel-sur-Seine, tel que matérialisé sur le plan annexé.

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire à organiser la procédure d'enquête publique.

**ARTICLE 3 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir les formalités nécessaires au déclassement de ce délaissé de voirie.

**ARTICLE 4 : DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le document d'arpentage nécessaire à la définition de la parcelle qui fera l'objet du déclassement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,

Pour extrait conforme:



Le Maire,  
Cédric AOUN



La secrétaire de séance,  
Françoise POIRRIER

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication. Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles - Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr - <https://www.telerecours.fr/>*